



**Conseil de Quartier de Belleville
Commission Cadre de Vie
Compte-rendu de la réunion du 28 mai 2015**

Invités

Hélène VICQ adjointe à la maire du 20^e en charge de l'Urbanisme, de l'Architecture et du GPRU
Pauline VERGEZ chargée de mission Urbanisme, Architecture, Patrimoine et suivi des GPRU à la mairie du 20^e

Liste des présents

Brigitte POIRIER	Judith ROBERTSON
Agnès BELLART	Agnès GROSJEAN
Monique LE GOFF	Camille COMBEAUD
Elise KASTNER	Ivan WEILER
Jean-Louis BONNEVIE	Jean-Paul FOURNIER
Jean-Yves COLLET	Setni BARO
Jacob SLAWNY	Jacques DE CASTILLA
Jacques BUISSON	

Excusé

Christian BEN TOLILA

*La prochaine réunion se tiendra le **jeudi 26 juin** au Relais de Ménilmontant.*

Nous ferons un premier bilan sur les projets du quartier et discuterons des propositions de nouveaux projets à soumettre au conseil de quartier.

La réunion s'est tenue au Relais de Ménilmontant le jeudi 28 mai de 19h à 21h30.

Mesdames Hélène Vicq et Pauline Vergez respectivement adjointe à la Maire du 20^e et chargée de mission pour la délégation « Urbanisme, architecture et GPRU », étaient invitées par la commission.

L'ordre du jour était consacré aux projets d'urbanisme du quartier, à leur description par les représentantes de la Mairie et aux questions des habitants à leurs propos.

Les représentantes de la Mairie ont décrit les différents projets d'aménagement en s'appuyant sur un support de diapositives projetées.

Les projets d'aménagement présentés

- 58 rue des Envierges

Le permis de construire a été accordé. Le permis de démolir la maison du 58 rue des Envierges peut être accordé après le permis de construire.

Alertée par les riverains de la parcelle rue des Envierges et rue des Couronnes, la Mairie du 20^e a mené une médiation avec le promoteur pour limiter le futur bâtiment en hauteur et minimiser l'impact de la construction.

Cette perspective acceptée par le promoteur entraîne un impact sur le prix d'achat de la parcelle, liée à la vente future du programme. L'accord du propriétaire n'est pas encore acquis.

Des recours ont été engagés par des membres du collectif « 58 Envierges ».

- 57/59 rue Piat

Cette parcelle fait l'objet d'un appel à projet de la Ville de Paris dans le cadre de « [Réinventer Paris](#) ».

30 offres de projets ont été retenues.

Vu l'état du sol meuble, le projet devra proposer une construction légère ou prévoir un système de fondation adapté.

Un jury composé d'adjoints à la Ville de Paris et d'arrondissement sélectionnera les projets finalistes durant l'été ([voir calendrier](#)) avant un choix d'ici la fin de l'année.

Il est rappelé que le Conseil de Quartier, lors de la mandature précédente, disposait d'une voix dans des jurys constitués par des bailleurs (la SIEMP notamment) pour la sélection des projets. Le Conseil de Quartier va faire une demande auprès d'Hélène Vicq afin de participer au jury de « Réinventer Paris ».

- Rue Dénoyez/rue de Belleville

Le projet a été présenté lors de la réunion publique de décembre dernier.

Il intègre 2 parties :

- L'immeuble situé au 10 rue de Belleville et son retour sur la rue Dénoyez sera réhabilité, il est déclaré au patrimoine dans le PLU. Ce bâtiment accueillera une résidence sociale de 29 logements pour femmes seules dans les étages et l'établissement actuel le « Vieux Saumur » en rez-de-chaussée.
- Les bâtiments situés entre le 18 et le 24 rue Dénoyez vont être démolis pour faire place à un immeuble de 20 logements sociaux (3 PLA-I, 10 PLUS et 7 PLS). Une crèche de 50 berceaux occupera le rez-de-chaussée. La construction devrait débuter début 2016. Le projet est porté par la SIEMP.

Il a été demandé aux architectes de réfléchir à intégrer un espace de graphie et d'expression en façade de la crèche.

Il a été demandé si les bombes à peinture ne pouvaient pas provoquer un danger de toxicité.

Vous trouverez [le lien vers le projet de délibération du Conseil de Paris au sujet de la rue Dénoyez](#).

- Barre Emmaüs, angle des rues Henri Chevreau et Ménilmontant

L'immeuble géré par Emmaüs va bénéficier d'une réhabilitation portant sur l'isolation thermique par l'extérieur et permettant l'accessibilité PMR. Dans le cadre de cette réhabilitation, la mairie du 20^{ème}, Emmaüs Habitation et les locataires de l'immeuble travaillent à un projet de fresque murale sur le mur pignon.

Un conseiller a interrogé les représentantes de la Mairie sur la parcelle de terrain située entre la barre Emmaüs et le Relais de Ménilmontant. La réponse n'a pu être donnée lors de la réunion et sera transmise ultérieurement.

- 12 rue de l'Ermitage

Un programme de 8 logements sociaux dans un bâtiment « passif » a été livré. Il est géré par la SIEMP.

Un bâtiment « passif » est un bâtiment où la quantité d'énergie produite (chaleur, électricité, ...) est plus grande que celle consommée.

- 1-3 villa de l'Ermitage

Un arrêté de péril a été notifié en 2006 au propriétaire de l'immeuble. Seule une déclaration d'utilité publique permettrait l'expropriation. Le propriétaire ne respectant pas pour cause d'insalubrité. Les services de la Ville tentent de reprendre contact avec le propriétaire dans un premier temps.

Un projet de construction existe bien sur cette parcelle. Le courrier des riverains sur ce projet et sur le permis de construire n'a pas été porté à la connaissance des représentantes de la Mairie du 20e.

- 9 rue Julien Lacroix

La jardinière installée par la direction des espaces verts place Maurice Chevalier et adossée à l'immeuble du 9 rue Julien Lacroix, a provoqué des infiltrations. Des travaux sont actuellement en cours pour consolider la structure du bâtiment.

Le contrôle des nuisances provoquées par l'établissement « Demain c'est loin » est du ressort de la préfecture de police. Le respect de l'occupation de l'espace public est du domaine de la direction de l'urbanisme.

La ville souhaite soutenir le dynamisme commercial. Une solution convenant à tous devrait être recherchée, comme par exemple, la demande de « Demain c'est loin » de déplacer l'ouverture d'accès à l'établissement et sa terrasse vers la place Maurice Chevalier.

- Résidence 117 rue de Ménilmontant

L'immeuble, après de longs mois de retard, est quasi est terminé. Le CROUS va prendre possession des logements en juillet.

La crèche va ouvrir ses portes en septembre.

- Résidence étudiante 52 rue des Cascades

La livraison aura lieu le 1^{er} juin 2015.

- 56/58 rue Piat

Le chantier géré par la RIVP connaît du retard dû à l'affaissement de terrain et aux changements d'entreprises. Le chantier devrait reprendre fin 2015.

- Gymnase 66 rue des Couronnes

Le gymnase va être livré en septembre 2015. Il sera géré par la Ligue de l'enseignement (gestionnaire du centre d'animation des Amandiers).

Une réunion pour la gestion du lieu aura lieu le mardi 9 juin.

- TEP rue Olivier Métra

Paris Habitat va rétrocéder le terrain à la ville de Paris.

La Direction de la Jeunesse et des Sports va financer le réaménagement de ce terrain.

Informations complémentaires

Lorsqu'un permis de construire est accordé, il doit être affiché en continu durant 2 mois. Si ce n'est pas le cas, un huissier doit constater l'infraction signalée. Il doit également être affiché dans la mairie de l'arrondissement. Par contre, il n'y a pas de disposition légale, lorsqu'il est uniquement déposé. Un permis de construire en cours d'instruction est consultable à la direction de l'urbanisme au 121 avenue de France dans le 13^e arrondissement. [Sur le site de la Ville de Paris](#), des précisions sont apportées sur les questions d'urbanismes.

Les permis sont accordés par la direction de l'urbanisme de la ville de Paris en tenant compte de l'avis de la mairie de l'arrondissement (Maire et adjoint à l'urbanisme).

La commission a ensuite donné la parole aux habitants pour exposer leur situation à Hélène Vicq et Pauline Vergez.

48 rue Ramponeau / 37 rue Bisson

Elise Kastner, artiste installée au 50 rue Ramponeau et Ivan Weiler, gérant de l'entreprise Grésillon sont venus exposer au conseil de quartier la situation des locataires de la Semaest du 48 rue Ramponeau.

Cet ensemble de locaux d'activité a été préempté par la ville de Paris en 2005 et confié à la Semaest (société de la ville de Paris spécialisée dans l'animation économique des quartiers) afin de préserver l'activité pratiquée dans ce lieu composé de bâtiments artisanaux occupés par l'atelier de métallerie Grésillon, la miroiterie Maestrini, fermée depuis 2012 et d'un atelier d'un artiste sculpteur.

Cette parcelle est située au cœur d'un ensemble d'ateliers et d'habitations autour d'une très belle cour, typique du Belleville patrimonial et lieu de rencontres quotidiennes et paisibles d'habitants de toutes générations.

Les occupants des locaux ont appris lors de l'intervention d'une entreprise réalisant le bornage dans leur cours la vente des ateliers par la Semaest qui depuis n'a pas apporté plus d'information ni d'explication aux locataires.

Hélène Vicq explique que la Mairie du 20^e était porteuse d'un projet d'équipement public, un centre d'animation, que la Mairie de Paris a arbitré négativement en 2014, avant les élections.

Depuis, la Semaest a rencontré des porteurs de projet et a signé il y a peu une promesse de vente avec « Antarès Conseil » pour un projet d'« Auberge de la Jeunesse ».

Sont exprimés des avis très réservés sur la dite « Auberge de la Jeunesse » ; sont aussi rappelés l'existence d'une « A.J. » récente toute proche rue Julien Lacroix, la nécessité du maintien de l'activité artisanale et culturelle du lieu, le rôle historique et la qualité du lien social qui y est assurée .

Les ateliers Grésillon sont inquiets de cette situation, le renouvellement du bail n'ayant pas été formalisé en 2012.

La commission fait valoir la nécessité de maintenir l'activité des locataires de ce lieu et de recueillir les besoins éventuels du territoire en vue de l'occupation de l'atelier Maestrini.

PLU

A noter que le PLU peut être également un outil de protection des activités mais uniquement celles situées en bordure de voirie (ce qui n'est pas le cas de l'atelier Grésillon situé dans la cours). La protection du commerce et de l'artisanat ne concerne pas les tronçons de la rue Ramponeau et de la rue Bisson entre la rue de Tourtille et la rue Julien Lacroix.

La modification du PLU actuellement en cours est soumise à l'enquête publique. Cette enquête se déroulera du 9 juin au 10 juillet. Les documents sont consultables dans les mairies d'arrondissement et quelques permanences sont tenues dans chaque mairie ([se renseigner sur le site de la ville de Paris](#)).

40 rue de Tourtille / 36 rue de Belleville

L'avancement du projet sur cette parcelle n'a pas pu être précisé lors de la réunion. Hélène Vicq a transmis les informations suivantes dans un deuxième temps :

Après avoir fait le point avec la SIEMP, la situation du 40 rue de Tourtille progresse mais 4 logements restent à ce jour occupés dont 1 squattés par une famille avec 4 enfants.

Sous réserve que les procédures de libération de ces 4 logements progressent, les travaux devraient démarrer au printemps 2016.

Le comité local d'urbanisme

Le comité d'urbanisme se réunissait régulièrement lors des mandatures précédentes.

Hélène Vicq propose la réunion du comité local d'urbanisme pour octobre 2015.

Le passage Mare-Cascades

L'association des Coteaux de Belleville se mobilise depuis de nombreuses années pour l'ouverture du passage Mare-Cascades et faire respecter la décision confirmée dans le PLU en 2006.

Une pétition a été lancée : [Rendons au public le passage piéton Mare-Cascades](#).

L'association sera présente rue des Cascades, le week-end des portes ouvertes des ateliers d'artistes de Belleville pour faire signer la pétition.